VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT SANS CPAM

Par Profil supprimé Postée le 07/01/2012 16:13

Bonjour,

Je suis psychologue à Hanoi (et j'ai fait un stage à Guillaume Broutet à Avignon. Je reçois actuellement un patient français et alcoolique (pléonasme?) à qui il faudrait pouvoir proposer, en France, une cure et une post-cure... mais il ne s'est jamais inscrit à la CFE et n'a pas de couverture sociale.
Que peut-on faire ?
Merci de votre réponse

Mise en ligne le 09/01/2012

Bonjour,

Afin de préserver l'anonymat requis par notre service, nous avons supprimé vos coordonnées.

Afin que votre patient puisse mener à bien sa cure et sa post-cure, il doit rétablir sa situation en faisant valoir ses droits à la sécurité sociale. Si cette démarche s'avère être compliquée pour lui, et s'il revient en France avant de mettre en place ces demandes de soins, vous pouvez l'orienter vers un centre de soins en toxicomanie où il y a souvent une assistante sociale parmi l'équipe pluridisciplinaire, ce qui lui permettrait d'être accompagné dans ses démarches.

Vous pouvez pour cela passer par la section "adresses utiles" de notre site internet, dont vous trouverez le lien ci-dessous.

Cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles
- rech=s